

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 14/10/24

Présents : MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président),
R. PANARIELLO, MME RUPERT), Mme N. OLLIVIER
Absent excusé : L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

INFORMATION

560668 AS JEUNESSE D'ACHERES

La Commission était en attente d'un document officiel de la Mairie indiquant où auraient lieu vos matches, avant le vendredi 04/10 à 12H sous peine d'être désinscrit des compétitions.

N'ayant reçu aucune information, les équipes suivantes sont désinscrites de toutes compétitions (championnats et coupes) :

- * SENIORS D5-B
- * U16 D4-A
- * U14 D4-B

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

D5-C DU 10/03/2024

27164983 CARRIERES S/SEINE US 2 / BAILLY NOISY SFC 3

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES S/SEINE évoluant en D5-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désigne les matches suivants :

D5-C DU 10/11/2024

28230597 CARRIERES S/S US 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

D5-C DU 01/12/2024

28230605 CARRIERES S/S US 2 / CHAMBOURCY ASM 2

D5-D DU 28/01/2024

27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D5-D DU 10/11/2024

28230735 ST CYR AFC 1 / BUC FOOT AO 1

D3-B DU 07/04/2024

26914441 FCFF 1 / LE CHESNAY 78 FC 2

Transmis de la Commission de Discipline du 11/06/24 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe 1 de FCFF évoluant en D3-B.

La Commission désigner le match suivant :

D3-B DU 03/11/2024

28219490 FCFF1 / LE CHESNAY 78 2

U16

D3B du 29/05/2024

25893420 : CLAYES Ss/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21

Transmis de la Commission de Discipline du 17/06/2024 infligeant une suspension de terrain de 2 matches.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-B DU 17/11/2024

28253675 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / VSCI 21

D3-B DU 08/12/2024

28253690 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / CROISSY US 21

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

U14

D3-A DU 28/09/2023

28283578 CARRIERES GRESILLONS 21 / PECQ US LE 21

1ER RAPPEL

SENIORS

D3-B DU 06/10/2024

28219478 PECQ US LE 1 / MAUREPAS AS 2

U16

D4-C DU 06/10/2024

29722190 CHATOU AS 23 / TRAPPES ES 23

FORFAIT GENERAL

SENIORS

D5-B ANDRESY FC 2

D5-D COIGNIERES FC 2

U16

D4-B ENT. MEZIERES EPONE 22

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

VETERANS

D5-E DU 13/10/2024

29456406 GUYANCOURT ES 32

U16

D4-B DU 06/10/2024

29722056 ELANCOURT OSC 22

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

FUTSAL

D1 DU 10/10/2024

29608729ATFC 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

SENIORS F

D1 DU 12/10/2024

29562075 CHANTELOUP LES V. US 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 07/10/2024

29695015 MAUREPAS AS 1

FORFAIT COUPES NON AVISÉS

SENIORS

CC 13/10/2024

29702392 PECQ US LE 2

U18

CY 13/10/2024

29701631 MAUREPAS AS 22

FORFAIT COUPES AVISÉS

SENIORS

CC 13/10/2024

29702390 ANDRESY FC 2
29702400 ESSARTS LE ROI AGS 2
29702408 JUZIERS FC 2

U18

CY 13/10/2024

29701628 ACHERES FC 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 20/10/2024

VETERANS

D4-B

28248613 ACHERES BENFICA 31 / VERSAILLES ESTRELA 31

A JOUER LE 02/11/2024

U15

POULE A

29613182 CS ROSNY FOOTBALL 1 / PERRAY FOOT ES 1

YVELINES FOOT N° 1818

U14

D4-E

29561591 VALLEE FC 78 22 / VOISINS FR 22

D4-F

28283190 PERRAY FOOT. ES 21 / VERSAILLES JUSSIEU 21

A JOUER LE 03/11/2024

VETERANS

D1-A

2823036 VALLE FC 78 31 / LES MUREAUX OFC 31

D3-A

28248085 VILLENES ORGEVAL 31 / ECQUEVILLY E.F.C. 31
28248087 MEULAN/JUZIERS/ASFG 31 / PORCHEVILLE FC 32
29531727 MONTESSON U.S. 32 / ST GERMAIN EN LAYE 31

D4-C

28248795 VALLEE 78 F.C. 32 / MAUREPAS AS 32
28248796 PERRAY FOOT. ES 31 / ABLIS SUD 78 32

D5-C

29770464 BEYNES F.C. 33 / AUTEUILLOIS A.S. 31

A JOUER LE 21/12/2024

U14

D4-A

28252776 INTERFOOT 78 21 / MUREAUX O.F.C. LES 22

D4-E

29561586 VESGRE GAMBAIS 22 / MESNIL ST DENIS ASL 22

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS F

D1-A

29562069 RAMBOUILLET YVELINES 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

U15

POULE A

29613185 PERRAY FOOT ES 1 / MUREAUX OFC 1

U14

D4-E

29561582 FCFF 22 / FCRH VESGRE GAMBAIS 22

TERRAINS IMPRATICABLES

U14

D4-D DU 12/10/2024

29606998 BOUGIVAL FOOT 22 / NEAUPHLE-PONT. 22

Pris note du courrier de BOUGIVAL.

La Commission est en attente de l'arrêté municipal de la Mairie.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

U15

POULE B DU 05/10/2024

29613424 CONFLANS FC / ENT. VELIZY JOUY 1

Pris note du courrier de VELIZY.

L'équipe ayant été inscrite la semaine précédente, le club avait le temps de convoquer les joueurs. La Commission confirme le forfait de ENT. VELIZY JOUY 1.

D1-A DU 12/10/2024

29613199 LES MUREAUX OFC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

L'équipe de BONNIERES n'ayant que 7 joueurs avant la rencontre, la Commission dit match perdu par forfait à BONNIERES (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain aux MUREAUX, 3 points, 5 buts (article 23 du RG du D.Y.F.).

COURRIERS

548862 ANDRESY FC

Courrier du club indiquant les indisponibilités du terrain le 24/11/2024 avec arrêté municipale joint.

La Commission reprogrammera les matches concernés ultérieurement : U18 D3-A, SEN D4-B et VET D3-A.

560297 FONTENAY LE FLEURY FC

Courrier du club indiquant que le match U14 D4-E du 04/10/2024 s'est joué sur le terrain de JOUARS alors qu'il était prévu à NEAUPHLE.

Le match ayant été joué, la Commission entérine le score.

548767 MAGNY 78 FC

Courrier du club demandant de réintégrer l'équipe U16 D4-C en championnat, l'équipe ayant été déclarée forfait général.

La Commission ne peut accéder à votre demande et vous propose de jouer hors championnat. Si vous le souhaitez, merci de bien vouloir en faire la demande écrite au District.

541004 HOUILLES SO

Courrier du club demandant le report du match

CRITERIUM DU LUNDI SOIR DU 30/09/24

29695008 OVILLOISE 2 / HOUILLES SO 1

La Commission constate que la date proposée (28/10) dépasse le délai fixé. Les conditions énoncées, adoptées par les 2 clubs, n'ayant pas été respectées, la Commission dit OVILLOISE 2 forfait.

551386 ES PERRY FOOTBALL

Courrier du Club demandant à intégrer la Coupe des Yvelines U15 (l'équipe ayant été incorporée tardivement).
La Commission donne son accord et remplace l'équipe d'INTERFOOT (forfait général) par le PERRY, face au VSCI.

DEMANDES

SENIORS

D4-A DU 27/10/2024

28220848 BUCHELOISE AS 2 / CSM ROSNY 2

Demande de BUCHELOISE pour jouer à 17H sur le terrain Synthétique de la butte verte.

La Commission demande plus de précisions quant à cette demande (est-ce une préférence ? Le terrain est-il indisponible à 13h et 15h ?).

Selon la raison, la Commission est en attente de l'accord écrit de ROSNY.

FUTSAL

D1-A DU 24/10/2024

29608739 ANDRESY FUTSAL 1 / CFC 1

En raison de la fermeture du gymnase, le club demande l'inversion du match.

En attente de l'accord de CHATOU.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 20/10/2024

29765199 PERRY FOOT ES 31 / VOISINS FC 32

Demande du club pour jouer ce match à 9H.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

CC VETERANS

POULE UNIQUE DU 20/10/2024

29746677 PERRY ES 32 / MONTIGNY LE BTX AS 32

Demande du club pour jouer ce match à 11H.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

CY U18

POULE UNIQUE DU 16/10/2024

29701622 CARRIERES GRESILLONS 21 / SARTROUVILLE ES 21

Demande de Sartrouville pour reporter le match en raison de l'absence de l'éducateur.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut donner son accord. Le match est donc maintenu à ce mercredi 16.10.24 à 19h.

ENGAGEMENTS

FOOT LOISIR + 45 ANS

Suite à la réunion du jeudi 3 octobre 2024, voici les 3 poules définies (la 1ère journée aura lieu la semaine du 04/11/24) :

POULE A :

BONNIERES FRENEUSE FC
BREVAL LONGNES FC
MANTOIS 78 FC
ENT. MEZIERES/SERBIE
PORCHEVILLE FC
CS ROSNY FOOTBALL

POULE B :

ANDRESY FC
EPONE USBS
JUZIERS FC
MAUOISE US
MAURECOURT
ENT. MEULAN/GUITRANCOURT
VILLENES ORGEVAL FC

POULE C :

HOUDANAISE REGION FC
ES PERRY FOOTBALL
TREMBLAY S/MAULDRE
MAUREPAS AS
RAMBOUILLET YVELINES FC
VILLEPREUX FC
AJOUT : MONTIGNY LE BX AS

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► [LIEN N°1](#)
[OU](#)
► [LIEN N°2](#)

VETERANS

D4-A DU 06/10/2024

28248424 CARRIERES GRESILLONS 31 / CS ROSNY 31

Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis l'adresse officielle du club.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-C DU 06/10/2024

29770461 PLAISIROIS F.O. 33 / BEYNES F.C. 33

Pris note du rapport de PLAISIROIS.

La Commission sanctionne l'équipe de d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D4-A DU 29/09/2024

29721938 VILLENES ORGEVAL 22 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL.

La Commission vous invite à prendre rendez-vous pour paramétrer vos tablettes.

U15

POULE C DU 05/10/2024

28408770 TRAPPES ES 1 / POISSY FC 1

Pris note du rapport de TRAPPES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D1-A DU 28/09/2024

28215776 VILLENES ORGEVAL 21 / E. S. GUYANCOURT F. 21

ERRATUM : La Commission annule l'amende parue dans le journal D.Y.F. N° 1816.

D4-D DU 21/09/2024

29606986 VILLENES ORGEVAL 22 / MARLY LE ROI U.S. 22

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL et de MARLY LE ROI.

La Commission vous invite à prendre rendez-vous pour paramétrer vos tablettes.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE-A DU 07/10/2024

29695016 OVILLOISE 1 / RC ARGENTEUIL 1

Pris note du rapport de OVILLOISE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

POULE-A DU 07/10/2024

29695013 F.C. À L'ANCIENNE 1 / ETANG ST NOM ES 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de VOISINS A L'ANCIENNE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 29/09/2024

29476231 F.C. ACHERES 31 / AUTEUILLOIS A.S. 31

Pris note du rapport de AUTEUILLOIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

VETERANS

D4-A DU 15/09/2024

28248480 CARRIERES GRES. 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

2° RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 22/09/2024

28248655 VERSAILLES ESTRELA 31 / BOUGIVAL FOOT 32

2° RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-D DU 06/10/2024

29456166 VELIZY ASC 32 / VERSAILLES ESTRELA 32

Pris note du rapport de VELIZY.

La Commission demande à VERSAILLES ESTRELA un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U18

D2-A DU 06/10/2024

28251595 CONFLANS F.C. 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D4-B DU 06/10/2024

29722057 HOUILLES A.C. 24 / BOUGIVAL FOOT 22

Pris note du rapport de HOUILLES.

RAPPEL : La Commission demande à BOUGIVAL un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 29/09/2024

29722072 CELLOIS CS 22 / BOUGIVAL FOOT 22

2° RAPPEL : La Commission demande à BOUGIVAL un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U15

POULE-C DU 05/10/2024

29566187 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

D4-B DU 28/09/2024

29558027 CONFLANS F.C. 23 / VERNEUIL S/SEINE US 22

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14 D4-F DU 28/09/2024

28283178 E. S. GUYANCOURT F. 22 / VERSAILLES JUSSIEU 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CY U16

POULE UNIQUE DU 22/09/2024

29236972 VAUXOISE ES 21 / CHATOU AS 22

La Commission demande à CHATOU un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

POULE UNIQUE DU 22/09/2024

29237003 CELLOIS CS 22 / PLAISIROIS F.O. 21

Pris note du rapport de PLAISIROIS.

DERNIER RAPPEL : La Commission demande à CELLOIS un rapport sur le non utilisation de la FMI.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 30/09/2024

29695005 F.C. ACHERES 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

RAPPEL : La Commission demande à CHANTELOUP un rapport concernant la non utilisation de la FMI.